



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 22 juin 2021

----- PROCES-VERBAL

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2021

Conseillers en exercice : 15

Sont présents André TOUGE, Cyril ROMERO, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Jean-Claude GAUDON, Angélique TROTTIN, Adrien COMMERE, Christophe MIRLEAU, Christine POIRIER, Arlette GASPARD, Emilie LUNARDI, Myriam CHABANON, Alain DELOM

Absente excusée : Naïma CAUSSE

Absents : néant

Secrétaire de séance : Arlette GASPARD

Ordre du Jour

- Exonération Taxes Foncières
- Espaces verts lotissement le Levant de Buguet
- Adressage
- Défibrillateur
- Musique « Halles de Lomagne »
- Recrutement jeunes saisonniers
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 mai 2021. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Exonération taxes foncières

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait le choix de ne pas exonérer pendant 2 ans la taxe foncière sur les constructions nouvelles de résidence principale.

Compte tenu que la taxe d'aménagement est élevée (5% de la valeur forfaitaire) pour la part de la commune, il propose de revoir cette délibération afin que les Colonnais bénéficient de deux ans d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Proposition adoptée

Espaces verts lotissement le Levant du Buguet

Monsieur le Maire donne la parole à André TOUGE qui informe que l'entreprise Carrère qui a le marché a fait faire un devis à un pépiniériste, il s'agit de la plantation de 8 arbres et du gazon sur le lotissement dont on ne connaît pas le montant.

L'entreprise Carrère souhaite nous rétrocéder le marché.

Adressage

Mr le Maire informe qu'il serait souhaitable de mettre en place une démarche d'adressage pour les habitants (hors village) connus souvent que part des « lieux dits » et où les livreurs et la poste rencontrent des problèmes pour l'acheminement des colis et courriers.

La poste propose ce service, nous avons reçu une approche tarifaire d'un montant de 3300 €, il s'agit uniquement d'une offre socle : audit, conseil, préconisation, construction de plan d'adressage auquel se rajouterai un package d'outils (accompagnement, modèles de courriers aux administrés et partenaires... Pour au minimum 1280 €, la fourniture de n° de maison et panneaux chemins n'est pas comprise.

Arlette GASPARD propose que cet adressage métrique soit réalisé par la mairie comme cela a été fait dans plusieurs communes, la première étape la plus lourde administrativement consiste à donc créer et nommer l'ensemble des voies, chemins et de localiser les habitations afin de leur attribuer un n° lié à un point GPS. Resterait à la charge de la commune la fourniture des n° de maisons et les poteaux de chemins.

Il est donc décidé de ne pas donner suite pour le moment à la proposition de la poste.

Mr le Maire informe qu'une délibération devrait être prise s'il y a nomination de nouveaux chemins

Défibrillateur

Monsieur le Maire évoque l'achat d'un deuxième défibrillateur qui serait installé sur le bâtiment au terrain de foot pour un tarif négocié à 1200 € (1000 € HT), il informe une aide de Groupama de 500 € (offre valable jusqu'au 31/12).

Reste donc à la charge de la commune 500 €.

Le conseil municipal valide l'achat du défibrillateur à l'unanimité.

Musique « Halles de Lomagne »

Il s'agit d'une association de musique classique qui organise des concerts sous les halles. Deux concerts sont prévus sous la halle de Cologne le 10 et 24 juillet, nous avons été sollicités pour une aide de 1000 € sachant que le colibri participe à hauteur de 320€. Notre participation est de 680 €.

Adoptée à l'unanimité.

Recrutement jeunes saisonniers

Mr Le Maire informe du recrutement pour le remplacement sur la période de congés des employés communaux afin de combler 9 semaines.

Il propose 3 candidats du canton qui seront employés pendant 3 semaines.

Cette dépense avait été prévue dans le budget.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Mr le Maire informe d'un souci avec l'achat de la licence IV prévue pour aider le nouveau commerce « La Cantina d'Elisa » dont le coût était 20000€. Cette licence a été vendue aux enchères. Il propose de se positionner sur une nouvelle licence dont le prix est de 22000 €

Proposition adoptée

Mr le Maire informe que le bureau du club de tennis a établi un nouveau règlement qui sera affiché au terrain de tennis. Après lecture, celui-ci est adopté.

Mr le Maire nous informe que Martin PASA l'a sollicité pour la pose d'affichage de ses légumes bio comme l'an passé.

Compte tenu qu'en septembre la mairie avait pris la décision de ne plus accepter d'affichage sauvage Monsieur le Maire va proposer Martin PASA de mettre un autocollant aux panneaux ou figure la mention foie gras déjà existants au village.

Alain DELOM informe :

- De la gêne du panneau stationnement interdit à la forge, celui-ci doit être monté ou baissé,
- Il signale que le mur route de Brignemont penche de plus en plus,
- Il demande que les arbres au terrain de pétanque soient élagués,
- Et souhaite savoir s'il y a une liste d'attente au jardin du presbytère mis à la disposition gratuitement des Colognais, à ce jour reste un emplacement pour le jardinage

Mr le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour l'interdiction aux véhicules de + de 3.5T au chemin du Levant. Les panneaux vont être posés.

Christine POIRIER signale un fossé sur la droite à l'entrée des 3 maisons situées en face de la gendarmerie qui faudrait prévoir de sécuriser.

Mr le Maire informe que le nouveau lotissement touche à sa fin, reste le raccordement électrique.

Pour info Le forum des associations est prévu le 5 septembre.

23 H 05 fin de séance